

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 27 août 2021

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal. Monsieur Dominique ANTONI a donné pouvoir à Monsieur Christophe TERRIEUX, Monsieur Jacques BOUYGUE est absent excusé.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Madame Cathy COSTE secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 28 mai 2021** : Madame le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal, et demande de l'approuver. N'ayant pas de questions ni remarques, le PV est approuvé à l'unanimité des votants et représentés.

- **Bilans de quinzaines** : Mme le Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans les différents bilans reçus depuis la dernière séance. N'ayant ni remarques, ni questions, Mme le Maire passe à l'ordre du jour.

- **Ressources Humaines** :
 - **Taux de promotion pour les avancements de grade** : Afin que les agents puissent bénéficier de leurs avancements de grade, il convient de délibérer sur le taux de promotion pour chaque grade. Après l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 11 mai 2021, Mme le Maire propose de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité à 100% pour tous les grades d'avancement dans les cadres d'emplois de la collectivité. Le Maire ne peut pas accorder un avancement de grade si le Conseil Municipal n'a pas délibéré sur le taux. Dans tous les cas, la décision finale d'avancement de grade revient au Maire si les grades sont déjà prévu dans le tableau des emplois. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants et représentés.

 - **Lignes Directrices de Gestion** : Le Comité Technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable au projet de LDG présenté par la commune. Mme le Maire a donc pu prendre l'arrêté correspondant.

 - **Mise à jour du tableau des emplois** : Mme le Maire informe le Conseil que suite à l'augmentation du temps de travail de la secrétaire il convient, après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 6 juillet, de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet de 17h30 au 1^{er} septembre 2021. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants et représentés.

➤ **Mise en place des Autorisations Spéciales d'Absence du personne I :** Mme le Maire informe le Conseil que les autorisations d'absences liées à des évènements familiaux ou de la vie courante, en l'absence de décret d'application, doivent être définies par les collectivités locales.

La commune a donc saisi le Comité Technique du Centre de Gestion du 6 juillet en présentant le tableau suivant :

Nature de l'évènement	Durées proposées
Liées à des évènements familiaux :	
Mariage ou PACS :	
⇒ de l'agent	5
⇒ d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3
⇒ du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère de l'agent ou du conjoint	1
⇒ des petits-enfants de l'agent ou du conjoint	1
Décès, obsèques, maladie très grave (en fonction de la maladie)	
⇒ du conjoint (concubin pacsé)	5
⇒ d'un enfant de l'agent ou du conjoint	5
⇒ du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3
⇒ des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1
⇒ du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1
⇒ d'un frère, d'une sœur	1
Liées à des évènements de la vie courant et des motifs civiques :	
⇒ Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Jours des épreuves et veille des écrits
⇒ Don du sang	2 heures
⇒ Déménagement du fonctionnaire	1 jour ouvrable
⇒ Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	Durée de la réunion
⇒ Jour de la rentrée	4 heures à répartir dans la journée

Le Comité Technique a donné un avis favorable mais en soulignant 2 points :

- ⇒ don du sang : il préconise ½ journée
- ⇒ décès d'un frère ou d'une sœur : il préconise 3 jours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de laisser 2 heures pour le don du sang, mais d'accorder 2 jours au lieu d'un seul pour le mariage d'un frère ou d'une sœur. Tout le reste du tableau est approuvé à l'unanimité des votants et représentés.

➤ **Mise en place du Compte-Épargne Temps (CET)** : Mme le Maire explique à l'assemblée que la commune peut mettre en place un compte-épargne temps pour le personnel communal. Les agents peuvent solliciter à tout moment l'ouverture d'un CET qui pourra être alimenté par :

- ⇒ le report de jours ARTT
- ⇒ le report de jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20
- ⇒ le report de jours de repos compensateurs acquis au titre des heures complémentaires n'ayant pas donné lieu à versement d'heures complémentaires, dans la limite de 2 jours par an.

Le CET ne peut plus être alimenté dès lors que 60 jours y sont inscrits.

Le Comité Technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable le 6 juillet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants et représentés.

➤ **Mise à jour du Régime Indemnitaires des agents** : Mme le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier dernier deux des agents de la commune ont changé de grade. En 2017 le conseil municipal avait mis en place le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement (RIFSEEP) pour les grades occupés à l'époque par les agents. De ce fait, les nouveaux grades n'étant pas prévus, il convient de mettre à jour le RIFSEEP afin que les agents puissent bénéficier de cette prime en fin d'année. Mme le Maire a donc proposé le tableau suivant au Comité Technique du 6 juillet qui a donné un avis favorable :

Mme le Maire précise que les montants inscrits correspondent à l'enveloppe maximum qui peut être utilisée. Les attributions individuelles se font par arrêté du Maire.

CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND ANNUEL ETAT IFSE	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE IFSE	PLAFOND ANNUEL ETAT CIA	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE CIA
Agents de maîtrise territoriaux	Groupe 1	11 340 €		1 260 €	
	Groupe 2	10 800 €	5 600 €	1 200 €	560

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants et représentés.

➤ **Avenant au marché de travaux de voirie 2021** : Mme le maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux de voirie 2021 il y a des travaux supplémentaires sur la Route du Génestal (subvention DETR) et il faut faire la rue Leymonerie (subvention CD 19).

Les coûts supplémentaires sont les suivants :

⇒ Route du Génestal : 7 322,50 € H.T (rentre dans la base de la subvention DETR)

⇒ Rue Leymonerie et pierre du parapet de Casteldijo : 7 262,50 € (rentre dans la subvention CD 19)

Il convient donc de faire un avenant (26,19%) au marché qui sera préparé par Corrèze Ingénierie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants et représentés.

➤ **Contrat de Solidarité Commune avec le Conseil Départemental** : Dans le cadre du contrat d'aides triennal il est précisé que la commune doit prendre une délibération pour chaque dossier subventionné. Mme le Maire propose de faire une délibération commune à plusieurs dossiers comme suit :

➤ Aménagement cour de l'école pour la création d'une aire de jeux :

⇒ Montant H.T. : 2 467,50 €

⇒ Montant aide CD 19 (25% du montant H.T.) : **616,88 €**

➤ Divers petits équipements (panneaux affichages et restauration cloche école) :

⇒ Montant H.T. : 840,00 €

⇒ Montant aide CD 19 (25% du montant H.T.) : **210,00 €**

➤ Sécurisation des fossiles de l'espèce rarissime de langoustines :

⇒ Montant H.T. : 2 757,00 €

⇒ Montant aide CD 19 (60% du montant H.T.) : **1 654,20 €**

➤ **Assainissement collectif** : Mme le Maire informe le Conseil que l'Agence de l'Eau rappelle que le dernier diagnostic du système de d'assainissement collectif de la commune a eu lieu en 2002 alors qu'il doit se faire tous les 10 ans. Elle nous invite donc à

faire le nécessaire. Ce type d'étude est susceptible de bénéficier de 60% de subvention (10% du Conseil Départemental et 50% de l'Agence de l'Eau).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants et représentés.

➤ **Convention transport des élèves au gymnase et à la piscine de Meyssac année scolaire 2021-2022** : Comme chaque année il convient de signer une convention avec le transport Cars Quercy Corrèze pour le transport des élèves de Noailhac au gymnase et à la piscine de Meyssac. En 2020-2021, les élèves ne sont allés ni au gymnase ni à la piscine compte tenu de la situation sanitaire. Pour 2021-2022 il faut le prévoir au cas où ; nous sommes en attente des tarifs à la rédaction de l'ordre du jour. Le Conseil approuve à l'unanimité des votants et représentés les deux conventions.

➤ **Décisions Modificatives aux budgets principal et assainissement :**

☞ Budget assainissement : Compte tenu des recettes plus élevées que prévues au vote du budget, compte tenu des dépenses supplémentaires d'hydrocurage et compte tenu d'une erreur de saisie d'un article comptable il convient de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
61523 entretien et réparation	+ 600,00 €	70611 redevance assainissement	+ 1 700,00 €
6451 cotisations URSSAF	- 400,00 €	774 subvention budget général	- 1 100,00 €
6541 admissions en non-valeur	+ 400,00 €		
TOTAL	+ 600,00 €	TOTAL	+ 600,00 €

Approbation à l'unanimité des votants et représentés.

☞ Budget principal : La subvention du budget général vers le budget assainissement étant diminuée, il convient de prendre une décision modificative au budget général comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
67441 subvention budget annexe	- 1 100,00 €		
6411 personnel communal	+ 1 100,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

Approbation à l'unanimité des votants et représentés.

➤ **Accessibilité : mise en place d'un amplificateur de son pour les malentendants :** Mme le Maire informe le Conseil que les services de l'État nous demandent dans le cadre de l'accessibilité, de mettre en place, dans la mairie, un amplificateur de son pour les malentendants. De plus, nous devons leur montrer que le cimetière est également accessible. A faire sans urgence.

- **Questions diverses :**

➤ **point sur les dossiers en cours :**

☞ fouilles du souterrain d'Orgnac : Les fouilles sont terminées pour cette première phase. Nous sommes en attente du rapport pour savoir quelle suite donner. Un point a été fait avec LEADER sur le plan de financement pour la phase 2.

➤ **Manifestations période COVID :**

- ☞ Concert FERRANDOU dans l'église le 31 août
- ☞ Annulation de la fête votive 2021
- ☞ Inauguration illuminations église et PAB : a priori on ne fera rien, trop loin de la fin des travaux.
- ☞ Cérémonie du 11 novembre
- ☞ Repas des séniors : suivant l'état sanitaire du département voir peut être de faire porter le repas à domicile ou de faire comme l'an passé un panier garni plus conséquent.
- ☞ Conférence de Mme Guély le 2 octobre 2021 à 17h00
- ☞ Vœux 2022, on avisera en fonction de la situation sanitaire.

➤ **Achat devise « liberté, égalité, fraternité »** à mettre sur le fronton de la Mairie, et achat nouveaux drapeaux. Proposition de demander un devis à Olivier COULIÉ en ferronnerie.

➤ **Convention avec Ligneyrac la gestion du temps de travail et l'organisation du cantonnier :** Une première réunion a eu lieu avec Ligneyrac pour revoir la gestion du temps et l'organisation. Une nouvelle réunion a lieu début septembre. Proposition de Ligneyrac de proratiser les frais d'entretien et réparation du tracteur et épaveuse en fonction du nombre de km parcouru dans chaque commune.

➤ **École :** prévoir une réunion avec la commission scolaire pour commencer à discuter de la mise en place ou non d'une participation financière pour les frais

de scolarité entre les deux communes et la commune de Ligneyrac, la commune de Lagleygeolle étant favorable à cette mise en place.

➤ **Date de la prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 8 octobre 2021**
à 20h00